

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de VILLEY-SAINT-ETIENNE
Séance du 03 Mars 2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale du 26 Février 2026 et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COUTEAU, Maire, le 03 Mars 2026 à 20 heures 30 minutes à la Mairie de Villey-Saint-Etienne.

Sont présents : Monsieur COUTEAU Jean-Pierre, Monsieur RAGON Nicolas, Madame RITZ Francine, Monsieur CUNIS Jean-Paul, Monsieur PRATH Denis, Madame HERGOTT Dominique, Madame ARTIGUE Virginie, Monsieur MANSUY Stéphane, Madame CONREAUX Isabelle, Monsieur VIGIER Bertrand Céline et Madame LECLER Sylvie.

Sont excusés : Monsieur BLASER Francis, Madame BARTHELEMY

Procurations : Monsieur F. BLASER donne procuration à Monsieur N. RAGON

Nombre de conseillers en exercice : **13** Nombre de votant : **12**

Madame Francine RITZ, **secrétaire de séance.**

03-2026 : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BUDGET 2026

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
- Constatant que le CFU 2025 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	224 416,24 €
- un excédent reporté de :	597 251,73 €
<i>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</i>	<i>821 667,97 €</i>
- un déficit d'investissement de :	282 980,46 €
- un déficit des restes à réaliser de :	25 800,00 €
<i>Soit un besoin de financement de :</i>	<i>308 780,46 €</i>

A l'unanimité, le conseil Municipal **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCEDENT	821 667,97 €
Affectation complémentaire en réserve (RI 1068) :	308 780,46 €
Résultat reporté en fonctionnement (RF 002) :	512 887,51 €
Résultat d'investissement reporté (DI 001) : DEFICIT	282 980,46 €

04-2026 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M. Nicolas RAGON, adjoint aux Finances expose :

Le CFU est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif qui était auparavant produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici produit par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. Les informations budgétaires et comptables sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un

double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Après avoir pris connaissance du CFU 2025 présenté, le conseil municipal, à l'unanimité (le Maire s'étant retiré pour le vote), **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 arrêté comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	804 509,89
	Réalisé :	592 631,68
	Reste à réaliser :	25 800,00
Recettes	Prévu :	804 509,89
	Réalisé :	309 651,22
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 700 401,00
	Réalisé :	913 493,30
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 700 401,00
	Réalisé :	1 735 161,27
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-282 980,46
Fonctionnement :	821 667,97
Résultat global :	538 687,51

Fait et délibéré ce jour en séance et tous les membres présents ont signé au registre.

M. COUTEAU Jean-Pierre	Mme RITZ Francine	M. BLASER Francis Donne procuration à N. RAGON
Mme ARTIGUE Virginie	M. RAGON Nicolas	Mme LECLER Sylvie
M. CUNIS Jean-Paul	Mme HERGOTT Dominique	Mme BARTHELEMY Céline Excusée
Mme CONREAUX Isabelle	M. VIGIER Bertrand	M.MANSUY Stéphane
M. PRATH Denis		